

Département du Nord

Commune de
TROISVILLES

Arrêté 2024-09-02 du 16 septembre 2024



Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de TROISVILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L

2213-1 ; Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame Legrand Nathalie qui souhaite effectuer des travaux de terrasse en occupant temporairement le domaine public 4 rue de la Sotière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

Arrête

Article 1 - Du 17 au 29 septembre 2024, Madame Legrand Nathalie est autorisée à procéder à des travaux de terrasse 4 rue de la Sotière.

Article 2 - Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Déversement et dépôt de matériel sur le trottoir jouxtant le 4 rue de la Sotière
- Sécurité : Madame Legrand Nathalie prendra les dispositions pour assurer la sécurité des piétons

- Article 3 - La signalisation sera mise en place par Madame Legrand Nathalie.

Article 4 Madame Legrand Nathalie occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 - Monsieur le Maire de la commune de TROISVILLES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Notification sera faite aux intéressés.

Troisvilles, le 16 septembre 2024.

Le Maire,

Jérémy RICHARD.

